

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 16 décembre 2013

CP 13/12-19

L'an deux mille treize, le 16 décembre à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Quorum à l'ouverture de la réunion (présents ou ayant donné procuration de vote) : MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Astoul, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéréilhac ;

Hors de la présence de M. Gonzalez, Vice-Président du Conseil Général et Président de Tarn-et-Garonne Habitat qui s'est retiré avant l'examen de ce rapport et n'a pas participé au vote de cette délibération.

**INTERVENTION DU CONSEIL GENERAL
EN MATIERE DE LOGEMENT SOCIAL**

**MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE DEPARTEMENTALE
POUR LA PRODUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX**

**COMMUNES DE CAUMONT, LACOURT SAINT PIERRE,
MONTAUBAN, DIEUPENTALE, CAUSSADE ET
SAINT ETIENNE DE TULMONT**

J'ai l'honneur de vous soumettre six dossiers présentés par Tarn et Garonne Habitat, relatifs aux demandes de subventions déposés par les opérateurs HLM pour les opérations relevant des programmations antérieures à 2013.

Cette aide, depuis 2003, est orientée sur la production, la constitution de réserves foncières et l'intégration du logement social dans la cité.

Les six dossiers présentés par Tarn et Garonne Habitat, relatifs aux opérations d'acquisition-amélioration de 3 logements à Caumont, 4 logements à Lacourt Saint Pierre, 1 logement à Montauban, 2 logements à Dieupentale, 27 logements à Caussade et 6 logements à Saint-Etienne-de-Tulmont ont fait l'objet d'un avis favorable de financement dans le cadre des crédits délégués par l'État.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision, étant entendu que ces subventions seront prélevées sur la ligne budgétaire suivante :

article 204 1782, sous-fonction 72

* Autorisation de programme 2013	133 350,00 €
* Engagement à ce jour	26 670,00 €
* Engagement à la présente commission	106 680,00 €
* Disponible	0,00 €

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu l'avis de la Commission Habitat,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

– Accorde les subventions départementales suivantes à Tarn-et-Garonne Habitat :

Opérateurs	Communes	Opérations	N° PROGOS	TYPE	SUBVENTIONS
TGH	CAUMONT	3 logements Le quartier des vergers	LOG01890	AA	11 430,00 €
TGH	LACOURT SAINT PIERRE	Réhabilitation de 2 logements et construction de 4 logements	LOG01891	AA et Construction	22 860,00 €
TGH	MONTAUBAN	1 logement rue Nicolas Vauquelin	LOG01892	AA	3 810,00 €
TGH	DIEUPENTALE	2 logements situés Lieu Dit la Boulbène	LOG01893	AA	7 620,00 €
TGH	CAUSSADE	27 logements les Jardins de Carla	LOG01894	AA	38 100,00 €

Opérateurs	Communes	Opérations	N° PROGOS	TYPE	SUBVENTIONS
TGH	SAINT ETIENNE DE TULMONT	6 logements les Logis de la Seyne	LOG01895	AA	22 860,00 €

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 2041782, sous-fonction 72 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,